



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2502994

Objet : Clauses DBP 2025

FACTURE

ORIGINAL

GAEC CHATEAU SAVIN
336 RUE DU CHATEAU
46160 GREALOU
FRANCE

N° OR : OCTA 13625 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2502994
Exercice : 2025
Date : 07-07-2025
Page : 1 / 1

Prestataire : CACOTE YVAN

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
169732 DPB - Accomp. cédant-repreneur Clauses Forfait 1	1	46,000	46,00	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	46,00			46,00
Base de TVA	46,00			46,00
Montant TVA	9,20			9,20
Total TTC	55,20			55,20
Net à payer	55,20			55,20

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0915796 GAEC CHATEAU SAVIN
Date échéance : 07-08-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2502994
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR : 55,20

